

**Complément au dossier n°2024-KKP-5381 – Piste Eterlou neige et escargot – Commune d'Aussois (73)**

1. Opérations de reprises

- Piste de la randolière dans le dossier de remplacement du téléski de la Fournache. Suite aux avis de l'autorité environnementale cités ci-dessous une AET (pour le remplacement de la remontée mécanique) et une AAP (pour la partie création de pistes) avait été obtenu en 2020. Ces deux autorisations ont fait l'objet d'un référé suspensif la même année. En mars de cette année, le tribunal Administratif de Grenoble a annulé les deux autorisations obtenues en 2020 (N°2006339 ; 2006341). Les travaux de neige de culture demandé dans les avis 2019-AP-0778 et 2019-AP-0947 n'ont pas et ne seront pas réalisés.

Un nouveau projet est en cours de réalisation prenant en compte les remarques du tribunal. Il devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale en 2025

- Suite à la décision de soumission à évaluation environnementale de la piste de Sétives, nous avons choisi de ne pas donner suite au projet. Ce projet n'est plus dans la liste des projets d'extension du réseau de neige de culture sur la station d'Aussois.

Il n'y a donc pas eu d'augmentation de surface de pistes enneigées car ces deux projets n'ont pas été réalisés.

2. Surface enneigée

L'erreur est en page 16, la surface à enneiger est de 4500 m<sup>2</sup>.